

*ASSISES DE 1982 - CERGY*

## ***Action en matière d'information***

Suite aux positions prises par les Assises de Bordeaux, le GENEPI a décidé d'établir d'une manière plus précise ses objectifs en matière d'information.

Les principes fondamentaux ont été dégagés dans une première motion (cf. infra):

- Rompre le mur du silence.
- Faciliter l'accueil de l'ex-détenu par le corps social.
- Contrebalancer une information parcellaire entretenant un sentiment d'insécurité.

### **I. QUELS OBJECTIFS EN MATIERE D'INFORMATION ?**

Chaque groupe définit en début d'année les objectifs quantifiables et vérifiables qu'il s'assigne en information en se fixant un nombre d'actions minimal. Il crée éventuellement un sous-groupe à l'information et envisage d'y consacrer une partie de son budget.

### **II. QUI CETTE INFORMATION VA-T-ELLE TOUCHER ?**

- Une cible privilégiée: le milieu étudiant et lycéen.
- Un public plus large déterminé selon les spécificités et les opportunités de chaque groupe (comités d'entreprise, municipalités, collectivités locales, Rotary Club, Maisons des Jeunes et de la Culture\*, groupes religieux...)

### **III. QUELS SONT LES MOYENS QUE SE DONNE LE GENEPI POUR FAIRE PASSER CETTE INFORMATION ?**

- Une information interne :

Mise en place d'une documentation locale (avec l'aide du GENEPI national et à l'initiative de chaque groupe).

Mise en place d'une documentation tournante intergroupe : diaporama, K7 vidéo, articles écrits par chaque groupe après une manifestation afin de faire profiter les autres groupes de son expérience.

Organisation de week-ends de formation par région.

Collaboration étroite avec les autres intervenants de la prison.

- Une information tournée vers l'extérieur :

Interventions au niveau des médias (radios libres, journaux locaux ...), campagnes d'affichage, journée d'information dans la rue, débats, conférences...

Le GENEPI a adhéré en tant qu'association au PLAN DE 5 ANS. Celui-ci a pour but de favoriser les actions d'information au niveau local en respectant les spécificités de chaque association, et de coordonner les actions d'information au niveau national.

Chaque groupe s'engage à participer de façon active à cette action et à se donner les moyens de répercuter au niveau local l'impulsion donnée au niveau national. Nous devons informer pour changer l'image du délinquant et préparer un meilleur accueil de la population, moyen essentiel de lutte contre la récidive\*.

L'emprisonnement n'est pas phénomène isolé, mais l'aboutissement de tout un processus de marginalisation.

## **MOTION**

Suite aux positions prises par les Assises de BORDEAUX en mars 1981 qui dénonçaient les carences de la politique gouvernementale en matière de réinsertion, le GENEPI a décidé d'établir de manière plus précise ses objectifs en matière d'information.

10.000 détenus en moins dans les prisons, abolition de la peine de mort, suppression des Q.S.R., la loi "Sécurité et Liberté" en voie d'abrogation partielle, un nouveau projet de code pénal en préparation... ; cette volonté réformatrice se heurte à l'inertie de l'institution carcérale. Les réformes à venir doivent apporter d'autres réponses que la prison à la délinquance. Il faut imaginer des alternatives à l'enfermement (ex : peines de substitution).

En effet, la prison appartient toujours à une zone d'ombre du corps social. Ses murs protègent le secret et l'arbitraire, cultivent l'ignorance et l'oubli. La prison est muette. Les délinquants n'ont pas la capacité de se faire entendre d'un corps social dont ils sont pourtant issus et qu'ils rejoindront tôt ou tard. Pour le public, la prison n'apparaît généralement qu'au travers de la rubrique des faits divers qui contribuent à l'entretien du sentiment d'insécurité. De ce fait, elle provoque la confusion dans l'opinion entre la petite et la grande délinquance.

La prison s'est vue assigner 3 fonctions : punir, dissuader, réinsérer. La réalité de son organisation ne vise qu'à la répression. Comment la prison pourrait-elle réinsérer en excluant? Le prisonnier durant sa détention, désapprend les règles élémentaires de la vie sociale, car il se trouve dans la dépendance la plus totale.

Étudiants du GENEPI, nous enseignons et participons à l'animation dans les prisons partout en France. A travers cette expérience, nous sommes conscients que, comme certains intervenants, nous sommes des réducteurs de tension et servons ainsi le fonctionnement de la prison. Mais si nous l'acceptons, c'est parce que nous apportons également un soutien ponctuel aux prisonniers, limitant les effets destructeurs de la prison.

Aussi faut-il informer sur la réalité carcérale, susciter une pression extérieure, élément essentiel du changement.

Nous devons être un lien entre l'intérieur et l'extérieur afin de briser le mur du silence.

Nous sommes des témoins. Nous devons dire ce qui se passe en prison.

Nous devons informer pour changer l'image du délinquant et préparer un meilleur accueil de la population, moyen essentiel de lutte contre la récidive.

L'emprisonnement n'est pas phénomène isolé, mais l'aboutissement de tout un processus de marginalisation.

Chaque groupe du GENEPI s'engage à participer de façon active à cette action, et à se donner les moyens de répercuter au niveau local l'impulsion donnée au niveau national. Les Assises 82 ne doivent pas constituer une fin en soi, mais le point de départ d'une action à long terme.